



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales
Mail : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

**ARRÊTÉ PRESCRIVANT UNE CONSULTATION DU PUBLIC
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**SCEA COVEC située sur la commune de SAULNIÈRES
(N°ICPE 12894)**

**LA PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de l'environnement Livre V – Titre I, notamment les articles L 511-1, L.511-2, L.512-7 à L.512-7-7 ainsi que les articles R. 512-46-1 à R. 512-46-15 relatifs à la consultation du public sur les installations classées soumises à enregistrement ;

Vu la nomenclature des installations classées ;

Vu l'arrêté préfectoral 14a/2020 du 30 mars 2020, portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu le dossier de demande d'enregistrement présenté par la SCEA COVEC sur la régularisation de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) située RD310 au lieu-dit « Montoir Rouge » sur le territoire de la commune de SAULNIÈRES ;

Vu les pièces, plans et études réglementaires produits à l'appui de la demande formulée par la SCEA COVEC ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire – Unité Départementale d'Eure-et-Loir - en date du 29 juin 2020 ;

Considérant que l'activité en cause est soumise à enregistrement sous la rubrique 2760-3 de la nomenclature des installations classées, détaillée en annexe ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la demande émise par la SCEA COVEC à une consultation du public au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1er : Il est procédé à une consultation du public dans les formes prescrites par le code de l'environnement, sur la demande d'enregistrement présentée par la SCEA COVEC dont le siège social est situé 1 rue de la Maisonnette – 28500 SAULNIÈRES – pour la régularisation de l'installation de stockage de déchets non dangereux inertes, située RD 310 - lieu-dit « Montoir Rouge » – 28500 SAULNIÈRES.

Article 2 : La consultation du public sera ouverte **pour une durée de 4 semaines, du lundi 14 septembre à 8h00 au lundi 12 octobre 2020 à 18h00.**

Article 3 : Les communes de Fontaine-les-Ribouts, Aunay-sous-Crécy et Crécy-Couvé sont incluses dans le rayon d'un kilomètre autour de l'installation, visé à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement.

Article 4 : Le dossier constitué par le demandeur est déposé en mairie de Saulnières où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures suivants :

- les lundis, mardis et mercredis de 11 h à 12 h et de 16h30 à 18 h
- les jeudis de 10 h à 12 h et de 16h30 à 18 h
- les samedis de 10 h à 12 h

Le dossier est également consultable sur le site de la Préfecture : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publics/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Consultation-du-public/En-cours>

Le public pourra adresser ses observations pendant la durée de la consultation :

- Par lettre à la Préfecture d'Eure-et-Loir, Bureau des Procédures Environnementales, Place de la République 28019 CHARTRES Cedex.
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

Article 5 : Un avis au public destiné à annoncer l'ouverture de la consultation sera affiché en mairies de Saulnières, Fontaine-les-Ribouts, Aunay-sous-Crécy et Crécy-Couvé au moins 2 semaines avant le début de la consultation du public.

Cet avis au public sera publié, par les services de la Préfète et aux frais du demandeur, au moins 2 semaines avant le début de la consultation dans deux journaux locaux diffusés dans le département d'Eure-et-Loir.

Il sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir ainsi que le dossier complet de l'exploitant, au moins 2 semaines avant le début de la consultation et pendant la durée de la consultation.

Article 6 : Le registre, ouvert en mairie de Saulnières dès le début de la consultation, sera clos par les soins du maire à l'expiration de celle-ci et adressé à Mme la Préfète.

Article 7 : Dans le cas où elles seraient encore en vigueur, les mesures sanitaires liées au COVID19 mises en place dans le cadre de consultation seront affichées en mairie de Saulnières. Le public sera alors invité à venir muni d'un masque et d'un crayon s'il souhaite consigner des observations dans le registre.

Article 8 : Les conseils municipaux des communes de Saulnières, Fontaine-les-Ribouts, Aunay-sous-Crécy et Crécy-Couvé sont appelés à formuler leur avis sur le projet présenté. Ces avis devront être exprimés et communiqués à Mme la Préfète dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public. A défaut et conformément à l'article R 512-46-11 du code de l'environnement, l'avis ne pourrait être pris en considération.

A l'issue de la procédure de consultation du public (et de la consultation du Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques, s'il y a lieu), la décision d'enregistrement ou de refus sera prise par Mme la Préfète.

Des informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Antoine VECTEN, Gérant de la SCEA COVEC - tel.06.10.31.80.62 – mel vecten.antoine@sfr.fr

Article 9 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Mme le Maire de Fontaine-les-Ribouts et MM. les Maires de Saulnières,, Aunay-sous-Crécy et Crécy-Couvé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à l'exploitant.

Chartres, le **15 JUL, 2020**

**La Préfète, Pour La Préfète,
Le Secrétaire Général**



Adrien BAYLE

ANNEXE

Les installations projetées relèvent du régime de l'enregistrement prévu à l'article L. 512-7 du code de l'environnement au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous :

	Rubrique	Alinéa	E, DC, D, NC	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Volume	Unités du volume
Installation à régulariser	2760	3	E	Installations de stockage de déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique <u>2720</u> 3. Installation de stockage de déchets inertes	Stockage de déchets non dangereux inertes	7,65	ha

E enregistrement

